

## RENCONTRE DE DÉMARRAGE DES CENTRES DE SERVICES (CS)

### FICHE 7 : RÉALISATION DES TRAVAUX ET SUIVI DES PROJETS

Ce volet du panier de services correspond à l'ensemble des tâches concernant la réalisation des travaux majeurs prévus dans le budget RAM (remplacement, amélioration, modernisation) accordé par la SHQ à l'organisme. **Il comprend les activités inhérentes aux quatre grandes étapes des travaux : la planification, le choix des professionnels, le choix des entrepreneurs et la réalisation des travaux. Plus précisément, ce service offert par le CS comprend :**

- la planification du projet et la préparation du mandat pour les professionnels externes ou pour les entrepreneurs;
- la validation de la conformité des plans et devis, des budgets et des échéances par rapport au mandat accordé;
- l'accompagnement au moment de l'appel d'offres, du choix des entrepreneurs et de l'attribution des contrats;
- l'accompagnement et le soutien, à titre de représentant du maître d'ouvrage, au moment de l'exécution des travaux. Ici, il faut distinguer les visites de chantier faites par la ressource technique du CS de la surveillance de chantier exercée par le professionnel au dossier (architecte ou ingénieur).

**Comme la SHQ ne prendra plus en charge l'ensemble des activités liées à la réalisation des travaux majeurs comme il lui arrivait de le faire pour certains organismes, c'est au CS de son territoire que l'organisme doit s'adresser pour obtenir ce type de service.**

#### Le *Guide des immeubles*

⇒ La section 3 du *Guide des immeubles*, « Réalisation des travaux et suivi des projets » actuellement en préparation, présente divers modèles pour accomplir certaines tâches comme les appels d'offres. Une première version de travail est offerte. Elle est conçue pour aider les organismes et les CS à se familiariser avec toutes les étapes que comporte la réalisation de travaux majeurs. Elle fait référence aux lois à considérer et présente les exigences générales et les orientations de la SHQ. Elle définit le rôle d'un chargé de projet qui coordonne l'ensemble des processus menant à l'achèvement d'un projet ainsi que le rôle que la ressource technique d'un CS sera appelée à exercer. Elle définit enfin toutes les étapes d'une réalisation de projet. Les annexes fournissent des modèles de mandats, d'appels d'offres et d'autres documents nécessaires à un chargé de projet.

⇒ La section 4 du *Guide des immeubles*, « Le Cadre normatif de rénovation », présente les exigences et les recommandations de la SHQ en matière de matériaux et d'installation, et énonce ses exigences en matière de conception, de construction, de transformation et de rénovation d'immeubles d'habitation. Elle fournit des informations de base sur les systèmes et matériaux qui doivent être utilisés.

⇒ Le Cadre normatif de rénovation est le fruit de l'expérience acquise par la SHQ au fil des ans dans la

construction, la rénovation et la gestion de milliers de logements sociaux et s'inscrit dans le courant actuel de développement durable en rénovation et en exploitation immobilières.

⇒ **Les professionnels et les spécialistes engagés dans la planification et la réalisation des projets de rénovation autorisés par la SHQ doivent connaître les exigences du Cadre normatif de rénovation et sont tenus de les respecter.**

Date : 2009-06-04